

sissent le mieux dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels; 2° des primes de \$15 et de \$20 à ceux et celles et qui enseignent depuis 15 ou 20 ans; 3° des primes aux municipalités scolaires qui remplissent le mieux leurs devoirs, à la condition de ne pas payer moins de \$100 de traitement aux titulaires des écoles.

Toutes ces mesures, très pratiques et nullement vexatoires, profitent directement au personnel enseignant.

Mais nous sommes convaincus que le gouvernement ne s'arrêtera pas en si bonne voie. Dernièrement, les associations d'institutrices ont soumis leurs desiderata au Premier Ministre, l'honorable M. Gouin. Elles demandent : 1° d'ajouter aux primes de \$15 et de \$20 déjà accordées, une prime de \$10 pour celles qui sont dans l'enseignement depuis dix ans; 2° une rente viagère de \$25 pour celles qui seront admises à leur retraite après au moins vingt ans de service actif.

La réalisation de ces desiderata donnerait un élan vigoureux à l'Instruction publique en retenant dans l'enseignement ceux (1) et celles qui en ont la vocation.

C. J. MAGNAN.

---

### L'alphabet français

---

*Avant donc que d'écrire, . . . . . apprenez l'A B C*

---

(POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

---

Honneur aux lettrés de langue française qui n'ont que faire de cet avis de La Palice ! . . . C'est presque merveille d'en rencontrer aujourd'hui.

Dans l'appellation des lettres, en effet, un grand nombre de littérateurs modernes — écrivains, journalistes, professeurs, grammairiens, lexicographes — prouvent incontestablement une ignorance phénoménale de l'alphabet français.

Le nom et le gerre des lettres, l'épellation vulgaire et l'épellation phonétique, c'est évidemment de l'hébreu pour Larousse, Larive et Fleury, Claude Augé, Da Costa, et cent autres auteurs contemporains.

Puissent les lettrés de demain ne pas mériter l'humiliante leçon que — bien tard, hélas ! — reçoivent nombre de leurs devanciers d'aujourd'hui, dans ce conseil à la Boileau :

Avant donc que d'écrire, apprenez l'A B C !

---

(1) Nul doute que, le cas échéant, le gouvernement étendrait ses faveurs aux instituteurs comme aux institutrices.